



CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

1) CONCLUSION ET EFFICACITE' DU CONTRAT

Afin que la réservation soit définitive, il faut envoyer à Gestione Villaggi Turistici Rosapineta S.a.s. - Strada Nord, 24 – 45010 Rosolina Mare (RO), avant 15 jours de la date de l'offre de réservation:

- les arrhes par virement bancaire au nom de Gestione Villaggi Turistici Rosapineta S.a.s.

Ensuite, les données bancaires :

BANCA INTESA SANPAOLO – FILIALE DI ROSOLINA – (RO) – VIALE DEL POPOLO, 41/43

IBAN: IT87 P030 6923 2030 7400 0720 502

SWIFT/BIC: BCITITMM

Nous Vous prions d'écrire Votre nom, prénom et numéro de réservation dans le motif du virement.

-Ou avec carte de crédit sur notre site www.rosapineta.it écrivant le nom de famille et le numéro de réservation.

Après avoir reçu le paiement, nous enverrons la confirmation de réservation par poste ou courrier électronique.

Si vous n'envoiez pas le versement, la réservation sera annulée.

La réservation est nominative et ne peut pas être transférée à d'autres personnes sans autorisation de la Direction.

2) OBJET ET CARACTERISTIQUES DU SÉJOUR

L'offre de réservation a comme objet le séjour dans le Village, pendant les dates et dans les structures dans la même citées, compris les services prévus. L'unité d'habitation/emplacement sera assignée par le Management à l'arrivée. Ce ne sont pas admis changements pas autorisés.

Pour les séjour en hébergements les clients doivent payer le coût total du séjour à l'arrivée. Aucun réduction est prévue dans le cas du départ anticipé. A l'arrivée une caution de € 50,00 devra être déposée, qui serait rendue au départ. Avant le départ est prévu un contrôle de l'habitation. Les casses et les manquantes seront imputés.

Vous pouvez payer Votre séjour avec: l'argent, chèque circulaire, mandat postal, bancomat et/ou carte de crédit comme Visa/Mastercard.

Nous Vous rappelons que Vous ne pouvez pas payer avec **LES CHÈQUES BANCAIRES.**

3) RÉSILIATION ET CONDITION RÉSOLUTOIRE

Le Client peut annuler le Contrat aux suivantes conditions :

La résiliation doit nous parvenir absolument par écrit (lettre, FAX, e-mail) et elle doit être envoyée à : Gestione Villaggi Turistici s.a.s. – Strada Nord, 24 – 45010 Rosolina Mare (RO). La communication doit nous arriver jusqu'aux 30 jours de la date d'arrivée du séjour; dans ce cas les arrhes seront remboursées, moins Euro 20,00 pour frais généraux.

A moins de 30 jours de la date d'arrivée, les arrhes seront totalement retenues aux termes de la loi.

Si le Client n'effectue pas l'enregistrement avant 12:00 heures du jour suivant l'arrivé prévue, le Contrat sera annulé et la réservation n'aura plus validité; pour cette raison, le Management pourra librement jouir de l'unité d'habitation/emplacement à Vous réservée.

Pour les emplacements, pour chaque jour réservé mais pas utilisé, le Client devra payer la tarif de l'emplacement jusqu'au maximum de 5 jours.

4) RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT DU VILLAGE

Le destinataire de l'offre est tenues a respecter les dispositions et les obligations contenues dans le règlement du village, qui doit s'entendre ici dans son intégralité.

Le Client accuse d'avoir lu et accepté les Règlement du Village sans réserve, en s'engageant à respecter et à appliquer, sous sa propre responsabilité, par les clients dont le nom et pour le compte de laquelle est accepté cette proposition.

5) TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent Contrat est réglementé aux termes de la loi italienne.

Pour chaque différend entre les Parties sur la conclusion, validité, efficacité, réalisation, résolution et interprétation du présent Contrat, sera exclusivement compétent le Tribunal de Rovigo.